



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pays en voie de développement

Question écrite n° 81311

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud souhaite appeler l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la pénurie de traitements pour les enfants malades du sida dans les pays en voie de développement. Médecins sans frontières (MSF) a appelé récemment l'industrie pharmaceutique à mettre au point des traitements et des tests adaptés et abordables pour les enfants malades du sida dans les pays pauvres, faute de quoi des millions d'entre eux continueront à mourir avant l'âge de deux ans. Une des raisons pour lesquelles la moitié des enfants avec le VIH/sida meurent avant cet âge est que l'industrie pharmaceutique ne produit pas de versions de leurs médicaments adaptées pour eux. Il y a aussi un besoin pour des tests VIH simples et abordables pour les bébés qui vivent dans des familles pauvres. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage d'inciter les laboratoires pharmaceutiques français à augmenter leurs moyens de recherche en ce domaine.

Texte de la réponse

Au cours de l'année 2004, parmi les 5 millions de personnes qui ont été contaminées par le VIH dans le monde, 700 000 sont des enfants de moins de 15 ans. L'engagement de la France sur le plan international dans la lutte contre le VIH sida est important. La France est le deuxième contributeur du Fonds mondial contre le VIH, la tuberculose et le paludisme. Le GIP ESTHER, financé par le ministère de la santé permet également de soutenir des programmes de lutte contre le VIH dans les pays en voie de développement. L'instauration de la taxe sur les transports sur l'initiative du Président de la République permettra de soutenir les actions en direction des personnes porteuses du virus dans le monde. Une partie des fonds servira directement à l'approvisionnement des médicaments antirétroviraux à destination des pays à faible ressource. Six millions de personnes infectées par le VIH dans le monde en développement ont un besoin urgent de traitements antirétroviraux (ARV), et 2,5 millions de médicaments contre le paludisme et la tuberculose. Mais le niveau actuel de production de ces médicaments et le marché tel qu'il est organisé ne permettent pas de répondre aujourd'hui à cette nécessité. Il est donc impératif de sécuriser la demande de médicaments, avec un accent particulier mis sur les ARV, notamment les ARV dits de « 2e ligne », afin d'en augmenter le volume de production et d'en faire baisser les prix. L'industrie pharmaceutique, qui a déjà consenti certains efforts, doit s'engager davantage encore. Cependant, les laboratoires et les génériqueurs ne produiront ces traitements que s'ils peuvent être achetés, même à bas prix. Les mêmes questions touchant au volume et au prix se posent pour les médicaments du paludisme et de la tuberculose. C'est pourquoi, la France, et en particulier les ministres de la santé et des affaires étrangères, ont proposé la création d'une Facilité internationale d'achat de médicaments (IDPF/FIAM). Celle-ci permettrait de sécuriser l'accès au médicament pour les pays en développement, de structurer le marché du médicament en rapprochant les producteurs et les acheteurs, de faire baisser les prix de ces traitements et de garantir la qualité et l'efficacité des médicaments achetés. Cette facilité devra s'articuler étroitement avec les actions du Fonds mondial. En ce qui concerne les enfants, l'industrie pharmaceutique a développé des formes galéniques pédiatriques qui sont utilisées dans les pays en voie de développement en particulier dans la prophylaxie de la transmission materno-foetale du VIH, qui reste un des points essentiels de la stratégie pour diminuer le nombre d'enfants infectés. L'élaboration de formes pédiatriques à un prix abordable

à destination des pays en voie de développement doit être soutenue. En février 2005, lors de la conférence sur les orphelins du sida à Barcelone, les organisations des Nations unies pour l'enfance et la santé ont annoncé qu'elles pourraient être en mesure de développer et commercialiser des formulations pédiatriques des antirétroviraux pour les enfants dans un délai de dix-huit mois. Quant aux tests rapides de diagnostic d'infection par le VIH, ils sont pratiqués par des agents de santé formés et des professionnels de santé et sont largement utilisés dans les pays en voie de développement en raison de leur simplicité d'emploi. Le résultat est obtenu en quelques heures.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81311

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 2005, page 11728

Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 6015